

Jeudi 12 novembre 2020

Note aux rédactions

Travaux de réfection de la couche de roulement de chaussée, rue Gabriel Péri sur la RD74 Commune d'Avesnes-Le-Sec

Les lundi 16 et mardi 17 novembre 2020 (sous réserve des conditions climatiques et de l'évolution de la crise sanitaire), le Département du Nord entreprendra des travaux de réfection de la couche de chaussée, rue Gabriel Péri, sur la commune d'Avesnes-le-Sec.

Organisation des travaux :

Les travaux seront sous coupure de circulation. Une déviation sera mise en place :

Dans le sens Avesnes-le-Sec – Iwuy - Haspres - Avesnes-le-Sec :

En provenance des rues Rouget de Lisle (RD74) et Roger Salengro (RD88) prendre la RD88 (rue Vaillant Couturier) en direction de Iwuy (rues Marie Larivière et rue de l'Égalité), prendre la RD630 (Place de la République) puis la RD118 (rue des Martyrs, Route de Rieux) en direction de Rieux-en-Cambrésis (Les Vaux, chaussée Brunehaut), puis prendre la RD114 (chaussée Brunehaut) en direction de Villers-en-Cauchies (rue de Cambrai) prendre la RD45 (rue de la République, rue d'Haspres) en direction d'Haspres (rue de Villers-en-Cauchies) (rue Pierre Brossolette) poursuivre sur la RD81 (rue d'Avesnes-le-Sec), prendre la RD88 (rue d'Avesnes-le-Sec, rue du Général de Gaulle).

Dans le sens Avesnes-le-Sec - Haspres - Iwuy - Avesnes-le-Sec :

Depuis la RD88 (rue du Général de Gaulle, rue d'Avesnes-le-Sec) prendre la direction d'Haspres, prendre la RD81 (rue d'Avesnes-le-Sec) puis prendre la RD45 (rue Pierre Brossolette, rue de Villers-en-Cauchies) en direction de Villers-en-Cauchies (rue d'Haspres, rue de la République, rue de Cambrai) puis prendre la RD114 (rue de Cambrai) en direction de Rieux-en-Cambrésis Chaussée Brunehaut, Les Vaux), prendre la RD118 (Route de Rieux, rue des Martyrs) en direction de Iwuy, prendre la RD630 (Place de la République), puis prendre la RD88 (rue de l'Égalité, rue de Marie Larivière), prendre la RD88 en direction d'Avesnes-le-Sec (rue Vaillant Couturier).

L'accès riverains sera maintenu.

Montant des travaux : 72 400 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place de clauses d'insertion

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 13 heures prévues.



Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.